Dépôt des dossiers : jusqu'au 30 avril 2024

Etude des dossiers et examen en Bureau : mai 2024

Commission d'appel : juillet 2024



## Demande de dérogation scolaire

Ce document doit être rempli de la manière la plus précise possible avec les pièces justificatives. Il devra être transmis à <u>Terres de Saône</u>. Les demandes de dérogation sont étudiées par les Vice-présidents de Terres de Saône réunis en Bureau après réception du dossier complet.

1. Demande de d	érogation			
ATES:  - A partir de la prochaine rentrée scolaire 2024 / 2025 - En cours d'année scolaire, à partir du _ / _ / _				
COLE : - Commune et école souhaitées : - Dernière classe fréquentée :				
L'enfant est-il déjà scolarisé?	Oui (précisez le lieu et la classe)			
	☐ Non			
2. L'enfant concerné				
NOM et prénom de l'enfant :				
Date et lieu de naissance : _ / _ /_ à				
Représentants légaux : ☐ Père ☐ Mère☐ Autre (précisez)				
☐ Père		☐ Mère		
ightarrow Nom et prénom :		ightarrow Nom et prénom :		
ightarrow Adresse de domicile :		→ Adresse de domicile :		
→ Téléphone et email :		→ Téléphone et email :		
→ Profession et lieu de travai	l:	ightarrow Profession et lieu de travail :		
☐ Autre (joindre la décision de justice)				
→ Nom et prénom :				
→ Adresse de domicile :				
→ Téléphone et email :				
→ Profession et lieu de travail :				
Frères et sœurs scolarisés en primaire (Nom, prénom, école et classe): -				
-				

## 3. Motifs de la demande

<u>Motifs</u> (dans tous les cas, des <u>pièces justificatives précises</u> sont systématiquement à fournir) :
→ <u>Cas dérogatoires</u> (Art. L2012-8 du Code de l'Education) :
□ Contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration, et la garde des enfants, ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées.  Il est à noter que l'amplitude horaire suffisante des garderies, mais incompatible avec les horaires de travail des parents, justifie le refus de dérogation.
☐ Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune que celle
faisant l'objet d'une demande de dérogation.
☐ Raisons médicales (état de santé nécessitant, après attestation établie par un médecin de santé scolaire ou agréé, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant se faire dans la commune de résidence)
→ <u>Cas non dérogatoires</u> (examinés en réunion de Bureau) :
☐ Habitation principale en cours de construction ou d'acquisition sur le secteur de recrutement du site sollicité
Explications complémentaires
Fait à , le
Signature des responsables légaux de l'enfant

<u>Liste non exhaustive des pièces justificatives à prévoir le cas échéant</u>: certificat de scolarité des frères ou sœurs, certificat de domicile, attestation de l'employeur avec horaires de travail, attestation sur l'honneur des grands-parents s'ils assurent la garde (avec leur justificatif de domicile et livret de famille prouvant le lien familial avec les parents de l'enfant), copie du contrat de travail du salarié assurant la garde de l'enfant (avec justificatif de domicile du salarié), promesse de vente ou permis de construire, etc ...

## 4. Informations (à faire compléter par les demandeurs)

Observations du directeur de l'école du secteur de résidence	Date :
	Signature et cachet :
Observations du directeur de l'école d'accueil	Date :
ONSCITULIONO DE DIFICIO DE LA CONTRA DEL CONTRA DE LA CONTRA DEL CONTRA DE LA CONTRA DEL CONTRA DE LA CONTRA DE LA CONTRA DE LA CONTRA DEL CONTRA DE LA CONTRA DEL CONTRA DE LA CONTRA DE LA CONTRA DE LA CONTRA DE LA CONTRA DE L	Signature et cachet :
Avis du Maire de la commune de résidence (ou Président de la	Date :
Communauté de communes ou du syndicat)	Signature et cachet :
Avia du Maire de la commune d'acqueil (ou Précident de la	Date :
Avis du Maire de la commune d'accueil (ou Président de la Communauté de communes ou du syndicat)	Signature et cachet :
Communate de communes ou du syndicaty	Signature et caeriet .
- /	
5. <u>Décision</u>	
Pour la scolarisation à l'école de de l'enfa	nt résidant dans la
commune de	
Décision du Bureau communautaire	Date :
	Signature du Vice-président en charge de
	l'Enfance :